



Montreuil, le 14 octobre 2009

Intervention de la CGT Séminaire des cadres Ile de France.

Pour la CGT, la présence des organisations syndicales à ce type de séminaire doit devenir une évidence, parce que nous avons, nous aussi des messages à vous faire passer.

Notre administration est en pleine restructuration. Cette restructuration se concrétise par un plan social qui touchera toutes les catégories de personnel. Elle est d'une rare brutalité, la volonté de passer en force sans cadre réglementaire, sans respect des règles statutaires a conduit à une grande violence institutionnelle.

Cette violence s'est traduite par un événement très grave que chacun garde en mémoire. Devant cet acte, l'attitude de la CGT aura été d'aller à la rencontre des personnels de la direction départementale concernée et surtout de ne pas instrumentaliser ce drame, pour ne pas risquer d'autres passages à l'acte.

Notre expérience confédérale nous a conduit à nous rapprocher de la CGT France Télécom et à travailler avec eux.

La volonté de la CGT, c'est de replacer cette question dans les instances adaptées, c'est pourquoi nous demandons la réunion d'un CHSD sur Paris pour étudier les conséquences à en tirer.

Nous interviendrons demain au CHS Ministériel pour demander à ce que les conditions de travail soient désormais incluses dans le champ de l'activité de cette instance.

En effet, nous ne pouvons pas en rester au constat qui a été excellemment fait par la médecine de prévention qui alerte depuis plusieurs mois sur la dégradation de la santé des agents et l'aggravation du stress à la PJJ.

Toute remise en cause d'une organisation du travail impose un véritablement accompagnement qui ne peut relever du seul employeur. C'est la raison pour laquelle nous restons très interrogatifs sur la mise en place d'observatoire régionaux des conditions de travail.

Pour la CGT, il faut rassurer les collègues et donc respecter le cadre de nos emplois. La direction doit tracer des perspectives, les annoncer, charge aux organisations syndicales d'en pointer les effets néfastes et construire des propositions alternatives : les instances paritaires existent, faisons-les vivre vraiment plutôt que de nous enfermer dans des comités théodules qui n'ont aucune existence réglementaire donc aucune capacité réelle d'imposer d'autres choix que ceux voulus par la hiérarchie.

Nous voulions vous faire passer un second message. Cette restructuration est et sera tout aussi violente pour les cadres A des services déconcentrés et des services, vous devez en être conscients et ne pas faire retomber la violence institutionnelle et la pression sur vos collègues ou subordonnés. La réorganisation territoriale, la suppression des directions départementales, qui seront réduites à une par région administrative à moyen terme et la constitution de services lourds en personnel et en étendue géographique remet en cause l'avenir des cadres de la PJJ. La volonté de services larges était inscrite dans le rapport de la Cour des Comptes dès 2003 et confortée en 2007. Ce choix est inscrit dans la RGPP1 et pis encore dans RGPP 2 que Monsieur Woerth construit actuellement et qui couvrira 2012/2017...

Pour l'heure, si la réforme globale de la catégorie A, accouchera sans doute d'une souris d'ici la fin de l'année au niveau statutaire, elle visera à imposer des régressions importantes.

Nous ne parlerons pas ici de la PFR, prime à la soumission aux objectifs technocratiques, Nous ne parlerons pas du nouveau management qui vise à faire tourner les cadres tous les 3 ans au maximum, nous ne parlerons pas de la refonte du statut d'emploi, qui n'est que le moyen de lier emploi et indemnitaire et qui marquera y compris sur la paye tout refus d'appliquer sans état

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 87 64 – Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : cqtpjj@yahoo.fr – Site internet : www.cqtpjj.fr

Montreuil, le 14 octobre 2009

d'âme les consignes. Nous insisterons sur l'emploi surtout depuis le vote de la loi dite de mobilité des fonctionnaires d'août 2009.

Si le corps des attachés va être marqué par une volonté de plus en plus interministérielle, il verra se construire des filières de carrière de plus en plus spécialisées : nous le constatons aussi bien dans l'évolution de la formation initiale, que dans les plans de formations continuées dont nous disposons. Mais le discours sur la mutualisation va conduire à la suppression de dizaines d'emplois à la PJJ, qui ne pourront être sauvés que si le discours de la ministre sur le retour aux métiers est suivi d'effet. En ce cas les attachés PJJ et AP auront une porte de sortie dans les cours et tribunaux.

Pour les directeurs, l'enjeu est de ne plus parler boutique. Un bon directeur est un manager capable de passer de la justice à la culture ou à l'équipement. C'est ce chemin que l'on va vous faire prendre, les ratios d'encadrement (un directeur pour 50 agents, ou 30 agents et deux services) ne sont que la conséquence des demandes de la DGAFP.

Quoiqu'on tente de vous faire croire, la mission passera après le managérial ! Cela devient caricatural en province où un directeur de service peut diriger sur 3 départements comme c'est le cas en Limousin. Plusieurs dizaines d'entre vous ont déjà vu leur poste disparaître à cause de cette logique. Pour la CGT, le solde négatif global que nous avons calculé est de l'ordre du quart des effectifs actuels. Tout dépend désormais de la violence avec laquelle l'administration conduira son plan social : Vous savez lire un budget, allez donc voir le projet de loi de finances 2010... Il est clair que plus il y aura de communication sur une pause dans les réformes, moins elle sera longue...

Depuis le 1er septembre 2009 plusieurs chefs de service éducatif ont remplacé des directeurs de service sur des unités éducatives. Le discours de l'administration pour l'heure se limite à dire que la fonction de Responsable d'Unité Educative est en cours d'élaboration. Mais d'un point de vue syndical rien n'est à l'ordre du jour des prochains CTPC, cela pourrait bien être un nouveau jeu de dupes !

Nous pensons également qu'il ne suffit pas d'inviter les CSE dans un séminaire des cadres de la PJJ pour leur prouver qu'ils sont des cadres à part entière.

Dans ce contexte de réorganisation des services, nous sommes amenés à poser deux types de questions :

- Quel cadre statutaire pour les agents remplaçant des directeurs de service ou occupant effectivement des fonctions de responsables d'unité?

- Quel avenir pour les CSE dont les unités vont fermer et où peuvent ils être redéployés?

Pour conclure, aujourd'hui, à la CGT, nous constatons de nouvelles pratiques dans toute la fonction publique. Des cadres, voir des cadres supérieurs nous adressent des documents de travail, des documents à diffusion restreinte pour nous alerter. Visiblement certains se souviennent qu'en 1940 il n'y eut qu'un Jean Moulin, et ils ne veulent pas que l'histoire se répète. Cette logique républicaine trouve des défenseurs y compris chez les Préfets. En effet, La loyauté à l'administration et à l'Etat passe parfois par le refus des impasses dans laquelle quelques technocrates veulent nous fourvoyer.

A la CGT, nous voulons que cessent les actes de désespoir individuel, même si la logique médiatique pourrait nous faire agir autrement.

Nous pensons que l'action collective reste le moyen protecteur pour les personnes et la défense des statuts d'emplois. Elle évitera les drames de demain.

Ce n'est pas à nous de vous dire ce que vous devez faire ! Sachez simplement que nous serons à vos côtés pour défendre l'emploi et les conditions de travail, sans démagogie et sans concession.

Merci de votre attention.